

**ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'ANGERS**

**Collège A des Professeurs des universités et
personnels assimilés**

A distance par voie électronique

Du mardi 11 juin 2024 au mercredi 12 juin 2024

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA007-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2024-112 relatif aux élections des représentants des personnels au collège A des professeurs des université et personnels assimilés du conseil d'administration de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2024-130 relatif aux candidats à l'élection des représentants des personnels au collège A des professeurs des université et personnels assimilés du conseil d'administration de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2024-131 relatif au bureau de vote électronique pour l'élection des représentants des personnels au collège A des professeurs des université et personnels assimilés du conseil d'administration de l'Université d'Angers,

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} : COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE ELECTRONIQUE

Le bureau de vote électronique pour le scrutin organisé à distance par voie électronique du mardi 11 juin 2024 9h au mercredi 12 juin 2024 17h pour le collège A des professeurs des universités et personnels assimilés se compose comme suit :

- **Président** : M. Didier BOUQUET, Directeur général des services de l'Université d'Angers
- **Secrétaire** : Mme Florence PRUDHOMME, en charge des élections à l'Université d'Angers

- **Délégués de listes :**

Monsieur Philippe LERICHE pour la liste « Réussir avec l'UA »

Monsieur Ludovic MARTIN pour la liste « Notre Université »

- **Déléguées de listes suppléantes :**

Madame Frédérique CHEDOTEL pour la liste « Réussir avec l'UA »

Madame Alina MIRON pour la liste « Notre Université »

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature. Il abroge et remplace l'arrêté n°2024-131 en date du 04 juin 2024 relatif au bureau de vote électronique pour l'élection des représentants des personnels au collège A des professeurs des université et personnels assimilés du conseil d'administration de l'Université d'Angers.

Fait à Angers, en format électronique

La Présidente de l'Université

Françoise GROLLEAU

Signé et mis en ligne le 04 juin 2024